

**RAPPORT GENERAL DE SYNTHESE DE L'ATELIER
NATIONAL DE VALIDATION DES LIGNES
DIRECTRICES POUR UNE STRATEGIE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Bureau de Consultation :
Groupe de Recherche, de Formation
et de Conseils (GREFCO)**

Janvier 2001

1 Cohérence entre les cadres d'orientation stratégique	4
2 Efficience et transparence dans la conception et l'opérationnalisation des actions.....	5
3 Suivi-évaluation de la SNDD et poursuite du processus.....	6
ANNEXE 1 : COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE GROUPES.....	8
1.1 Rapport du groupe de travail n° 1 sur la cohérence entre les cadres d'orientation stratégique	9
1 Amélioration du cadre de référence existant.....	9
2 Amélioration de la synergie entre les différents cadres d'orientation stratégique	10
3 Renforcement de la coordination de l'aide et des actions de développement (niveau national et local)...	11
1.2 Rapport du groupe de travail n° 2 sur l'efficience et la transparence dans la conception et l'opérationnalisation des actions	12
1 Amélioration du fonctionnement des DEP, de l'Administration publique et des organisations de la société civile.....	12
2 Amélioration de l'implication de la société civile, du privé dans l'élaboration et le suivi des cadres d'orientation stratégique.....	13
1.3 Rapport du groupe de travail n° 3 sur le suivi-évaluation et les modalités de poursuite du processus.....	14
1 Suivi-évaluation des processus.....	14
2 Proposition de lignes directrices de la SNDD	15
3 Suite du processus	15
ANNEXE 2 : DISCOURS	17
1. Discours de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances a l'ouverture de l'atelier national de validation du rapport d'analyse et des lignes directrices pour la stratégie nationale de développement durable (SNDD).....	18
2. Mots introductifs du président du comité de pilotage du processus SNDD	22
3. Discours de clôture de l'atelier national de validation du rapport d'analyse et des lignes directrices de la Stratégie Nationale de Développement Durable	25
ANNEXE 3 : TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ATELIER	28
1 Contexte et justification	29
2. Objectifs poursuivis par l'atelier	29
3. Résultats attendus.....	29
4. Méthodologie	30
5. Lieu et durée de l'atelier.....	30
6. Programme de l'atelier	30
7. Public-cible	31
8. Documentation disponible.....	32

INTRODUCTION

L'atelier de validation du rapport d'analyse et de proposition de lignes directrices pour une stratégie nationale de développement durable s'est tenu les 22 et 23 janvier 2001 à Ouagadougou (Burkina Faso) dans la salle de conférence de Caisse Générale de Péréquation (CGP). L'objectif global de cet atelier est de garantir une large base sociale au processus d'élaboration des lignes directrices de la SNDD. De façon plus spécifique, l'atelier a pour finalité de :

- ✓ favoriser l'appropriation par les participants des principaux résultats du dialogue entre les groupes d'acteurs sur les cadres d'orientation stratégique ;
- ✓ recueillir les commentaires et suggestions formulées sur les propositions de lignes directrices de la SNDD.

L'atelier a regroupé une soixantaine de participants représentant les institutions publiques, les ONG, les associations de la société civile, les syndicats, les organisations socio-professionnelles et les partenaires au développement.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Jean Baptiste COMPAORE, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Finances et du Budget en présence de M. Théodule H. DA, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Environnement et de l'Eau, chargé de l'Eau.

Dans son allocution de bienvenue, M. DABIRE Bonoudaba, Président du Comité national de pilotage de la SNDD a rappelé les objectifs et les modalités de conduite de l'exercice pilote engagé au Burkina Faso pour la définition des lignes directrices devant orienter la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable.

M. DABIRE a insisté sur la tonalité originale de ce processus qui a pris en compte plusieurs préoccupations essentielles, notamment :

- ✓ la nécessité de favoriser la convergence des cadres de planification et d'orientation vers des axes stratégiques cohérents et complémentaires ;
- ✓ la nécessité de promouvoir une articulation étroite entre la problématique de la lutte contre la pauvreté et celle de la gestion durable de l'environnement ;
- ✓ la nécessité de considérer les différents documents de planification existants comme le fondement de la stratégie de lutte contre la pauvreté qui constitue le cadre référentiel devant servir de trame de coordination et de cohérence des politiques et des stratégies de développement.

Dans son discours d'ouverture, M. Jean Baptiste COMPAORE, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Finances et du Budget a présenté les enjeux du développement durable dans le contexte spécifique du Burkina Faso.

Il a rappelé qu'en 1995 déjà, le Gouvernement a pris l'initiative d'élaborer la Lettre d'intention de politique de développement humain durable (LIPDHD) qui met l'accent sur la nécessité de promouvoir la sécurité humaine par l'accès de chaque Burkinabé à un emploi rémunérateur, aux soins médicaux préventifs et curatifs, à la sécurité alimentaire, environnementale, individuelle et politique.

Dans le prolongement de la LIPDHD, les autorités nationales ont engagé le processus d'élaboration d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui constitue désormais la pierre angulaire de l'ensemble des politiques de développement. La mise en œuvre des orientations définies dans le cadre du CSLP impose à l'ensemble des acteurs d'entreprendre des actions hardies pour accélérer la croissance économique, améliorer l'efficacité de la coordination intersectorielle et renforcer la concertation à tous les niveaux.

Après avoir rappelé l'importance que le Gouvernement accorde à l'exercice d'élaboration des lignes directrices de la SNDD, il a remercié l'OCDE et le Conseil de la Terre pour le soutien conséquent qu'ils apportent à la conduite du processus.

Les travaux de l'atelier se sont structurés autour de séances plénières et de discussions en commissions.

Les communications liminaires présentées par le bureau d'études GREFCO ont mis en exergue les lignes de force du dialogue entre les différents groupes d'acteurs, en insistant sur quatre axes d'articulation essentiels :

- ✓ l'analyse critique des cadres d'orientation stratégique ;
- ✓ l'évaluation des innovations en cours ;
- ✓ l'identification de jalons pour progresser ;
- ✓ la définition de lignes directrices nouvelles.

Les réflexions et débats menés au cours de l'atelier ont permis de formuler une série de recommandations visant à améliorer les principes directeurs de la SNDD et à préciser les modalités de poursuite du processus.

1 Cohérence entre les cadres d'orientation stratégique

Tout en réaffirmant le caractère de cadre référentiel stratégique conféré au CSLP, l'atelier a recommandé la mise en place, dans les meilleurs délais, d'un mécanisme approprié permettant de prendre en charge la réactualisation de ce document stratégique afin d'y intégrer les orientations, les objectifs et les réformes envisagées dans tous les secteurs d'activités.

Dans le souci de garantir une meilleure implication des organisations de la société civile dans ce processus d'actualisation du CSLP, l'atelier recommande de :

- ✓ mettre les différents documents de planification à la disposition des acteurs concernés et veiller à leur large diffusion à la base en vue de recueillir les avis et les observations formulés ;

- ✓ traduire des versions résumées des documents d'orientation stratégique dans les principales langues nationales pour faciliter leur compréhension, leur exploitation et leur appropriation par les acteurs ;
- ✓ organiser des ateliers décentralisés pour informer les différents acteurs sur le contenu et les orientations du CSLP en vue de recueillir leurs contributions pour sa réactualisation. Afin de favoriser l'amélioration de l'efficacité de la coordination intersectorielle, l'atelier recommande la redynamisation des cadres de concertation technique provinciaux (CCTP) pour leur permettre d'assumer pleinement les missions qui leur sont dévolues.

L'atelier souhaite que ces différentes actions soient réalisées avant la fin de l'année 2001.

Dans la perspective du renforcement de la synergie entre les cadres d'orientation stratégique, l'atelier recommande l'adoption d'une démarche méthodologique harmonisée pour l'élaboration des différents cadres d'orientation stratégique et des plans d'actions sectoriels.

Par ailleurs, il préconise une revue de la LPDRD en vue de prendre en compte les différents cadres stratégiques qui sont pertinents et insiste sur la nécessité d'en assurer une large diffusion auprès de tous les acteurs concernés.

Pour renforcer la coordination de l'aide et des actions de développement, l'atelier propose d'articuler deux démarches complémentaires :

- ✓ assurer une mise en œuvre diligente des résultats des études relatives à la coordination de l'aide publique au développement ;
- ✓ instaurer une discipline au sein des institutions publiques par le respect strict des dispositions du régime financier de l'Etat qui confèrent des compétences exclusives en matière de signature des conventions de financement au Ministre chargé des finances.

2 Efficience et transparence dans la conception et l'opérationnalisation des actions

Prenant en compte les préoccupations exprimées lors du dialogue entre les acteurs, l'atelier recommande l'adoption de mesures destinées à améliorer le fonctionnement des DEP et de l'administration publique de façon générale. Dans cette perspective, il préconise de :

- ✓ revaloriser le statut des DEP et veiller à l'effectivité de leur fonction de planification et de suivi-évaluation ;
- ✓ doter les DEP de ressources humaines et matérielles suffisantes pour leur permettre d'assumer correctement leurs missions.

Sur un autre plan, l'atelier insiste sur la nécessité d'améliorer l'implication de la société civile et du secteur privé dans l'élaboration et le suivi des cadres d'orientation stratégique. A cet effet, il recommande aux autorités nationales d'accroître la représentativité des organisations de la société civile dans les comités de pilotage des processus de planification. Dans le même temps, il exhorte les organisations de la société civile à :

- ✓ désigner leurs représentants dans les comités de pilotage sur la base des critères de compétence et de disponibilité ;
- ✓ mobiliser les ressources requises pour élaborer leurs visions propres et préparer des contributions de qualité aux concertations organisées pour la formulation des documents d'orientation stratégique ;
- ✓ assurer en leur sein une circulation fluide de l'information relative aux différents processus de planification.

3 Suivi-évaluation de la SNDD et poursuite du processus

L'atelier confirme la pertinence du dispositif et des mécanismes proposés pour le suivi-évaluation de la SNDD et souligne l'importance qu'il convient d'accorder à l'élaboration d'indicateurs précis et fiables.

Dans le même ordre d'idées, l'atelier préconise la réalisation périodique d'une évaluation critique et systématique du processus de la SNDD en accordant une attention particulière au degré d'efficacité des dispositifs institutionnels mis en place.

Pour ce qui concerne la poursuite du processus, le plan de travail défini se structure autour de quatre activités prioritaires :

- ✓ la finalisation des documents de l'atelier et leur diffusion large auprès des acteurs concernés ;
- ✓ la réactualisation du CSLP ;
- ✓ l'harmonisation et l'articulation des dispositifs de coordination mis en place aux différentes échelles ;
- ✓ l'établissement du dispositif de mise en œuvre de la SNDD.

Dans le cadre de l'opérationnalisation des activités planifiées, le Comité de pilotage de la SNDD devrait éviter de se substituer aux dispositifs existants. Son rôle consiste à transmettre les conclusions et recommandations du processus SNDD aux différents dispositifs afin d'améliorer leur efficacité.

La cérémonie de clôture de l'atelier a été présidée par M. DABIRE Bonoudaba, Président du Comité national de pilotage de la SNDD, en présence de M. DJIRI Dakar, Secrétaire Permanent du CONAGESE. Dans son allocution, M. DABIRE a mis en exergue la pertinence des conclusions de l'atelier et souligné l'engagement des autorités nationales à mettre en œuvre de façon diligente les recommandations formulées.

Il a exprimé l'espoir que les résultats de cette rencontre seront pris en compte par l'OCDE, lors de la session d'automne 2001 des Ministres chargés de la coopération des principaux pays donateurs. Il a également exprimé le souhait de voir le Conseil de la Terre exploiter de façon judicieuse les résultats du processus de dialogue en vue de renforcer sa coopération avec les pays du Sud, en particulier avec le Burkina Faso.

ANNEXES

ANNEXE 1 : COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE GROUPES

1.1 Rapport du groupe de travail n° 1 sur la cohérence entre les cadres d'orientation stratégique

Les travaux du groupe de travail n° 1 se sont déroulés sous la conduite d'un bureau de séance composé de :

- ✓ M. KAMBIRE Jean Martin de la CC/PASA, Président ;
- ✓ Mme SANGARE Maïmouna du STC/PDES, 1^{er} Rapporteur ;
- ✓ Mme DEMBELE Bibiane du CCOF, 2^{ème} Rapporteur.

Ce groupe de travail comprenant dix neuf membres a traité du thème relatif à la cohérence entre les cadres d'orientation stratégique (élaboration et mise en œuvre), avec comme sous-thèmes :

- ✓ amélioration du cadre de référence existant (CSLP) par la prise en compte des autres cadres stratégiques ;
- ✓ amélioration de la synergie entre les différents cadres d'orientation stratégique ;
- ✓ renforcement de la coordination de l'aide et des actions de développement (niveau national et local).

Avant d'examiner les thèmes indiqués ci-dessus, la commission a formulé une proposition allant dans le sens de l'enrichissement du document sur "l'état des lieux des cadres d'orientation stratégique". Il s'agit d'y incorporer la notion de durabilité du développement en insistant sur les inter-relations entre ses différentes dimensions.

Après examen des propositions contenues dans le document de présentation de l'état des lieux des cadres de planification, le groupe a confirmé la pertinence des différentes recommandations et formulé quelques amendements et recommandations complémentaires.

1 Amélioration du cadre de référence existant

En abordant le premier sous-thème ayant trait à l'amélioration du cadre de référence existant (CSLP) par la prise en compte de l'ensemble des cadres stratégiques de planification, le groupe a examiné deux questions essentielles relatives à :

- ✓ l'implication insuffisante de la société civile et des opérateurs dans le processus d'élaboration du CSLP ;
- ✓ la nécessité de définir des modalités appropriées de réactualisation du document cadre.

Concernant le premier point, après un bref rappel du processus d'élaboration du CSLP par un membre du groupe, il apparaît que des efforts ont été entrepris par les autorités nationales dans le sens de l'implication de la société civile. Cependant, aux yeux des acteurs concernés, cette implication n'est pas satisfaisante. Sur la base de ce constat, le groupe a formulé des recommandations visant à promouvoir l'amélioration de la qualité de l'implication des organisations de la société civile et du secteur privé :

- ✓ mettre les documents à la disposition des différents acteurs suffisamment à temps et veiller à une large diffusion à la base en vue de recueillir les avis et les observations formulés;

- ✓ traduire les documents dans les principales langues nationales pour faciliter leur compréhension et leur exploitation.

S'agissant du second point, le groupe de travail a suggéré que le terme "réactualisation" ou "réajustement" soit retenu en lieu et place du terme "relecture" ; car il ne s'agit pas d'une remise en cause du contenu du CSLP. Aussi, le groupe a suggéré que, dans les plus brefs délais, le Gouvernement mette en place un mécanisme approprié pour la réactualisation du document.

Dans cette perspective, il s'avère nécessaire d'assurer une large diffusion du document du CSLP et d'organiser des ateliers au niveau des dix Directions régionales de l'économie et de la planification (DREP), non seulement pour informer les différents acteurs, mais également pour recueillir leurs contributions pour la réactualisation du document. Dans la même logique, il importe de dynamiser les cadres de concertation technique provinciaux (CCTP) afin qu'ils puissent faciliter la coordination des actions de développement grâce à un meilleur échange d'informations et d'expériences entre les différents acteurs.

L'élaboration d'une version résumée du CSLP et sa traduction dans les principales langues nationales devrait faciliter son appropriation par les différents acteurs concernés.

Toutes ces tâches devraient être exécutées avant la fin de l'année 2001.

Afin de permettre la diffusion de la version résumée du CSLP et l'organisation effective des ateliers régionaux, le Gouvernement devrait prendre les dispositions utiles et prévoir les ressources nécessaires au niveau du budget national.

Concernant la prise en compte des autres cadres stratégiques de planification, il a été constaté que sur près de vingt deux cadres existants, le CSLP fait référence de façon explicite à sept seulement d'entre eux. Aussi, pour remédier à cette insuffisance et compte tenu du caractère itératif du CSLP, le groupe de travail recommande d'y intégrer l'ensemble de ces cadres d'orientation stratégique lors des révisions périodiques.

Le groupe a mentionné l'existence de cadres de planification qui ne sont pris en compte dans l'état des lieux. Il s'agit, notamment de : i) la stratégie et le plan d'action national pour la réforme de la justice, ii) le plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation (PNOCSUR), iii) la stratégie nationale de sécurité alimentaire, iv) le plan d'action national pour la bonne gouvernance, v) la stratégie nationale en matière de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.

2 Amélioration de la synergie entre les différents cadres d'orientation stratégique

Concernant ce point, il a été recommandé d'adopter une démarche méthodologique harmonisée pour l'élaboration des différents cadres d'orientation stratégique et des plans d'actions sectoriels. Une telle démarche concerne non seulement les outils méthodologiques, mais aussi les différentes étapes du processus, à savoir un diagnostic du secteur, suivi de l'élaboration du DOS, du PSO et du PIS. Pour cela, il a été également recommandé que le MEF apporte un appui aux Départements ministériels dans l'élaboration de ces documents.

Une autre recommandation relative au sous-thème concerne la nécessité d'une large diffusion des documents portant cadres et plans sectoriels auprès des différents acteurs et partenaires afin de faciliter l'harmonisation de leur mise en œuvre.

Enfin, le groupe a suggéré de transférer l'action portant sur la mise en œuvre des dispositions de la LPDRD (7.1.5) au niveau du point 7.1.4. Il serait souhaitable de revoir la LPDRD en vue de prendre en compte les différents cadres stratégiques qui sont pertinents et d'en assurer une large diffusion auprès de tous les acteurs concernés.

3 Renforcement de la coordination de l'aide et des actions de développement (niveau national et local)

Le groupe a procédé à une légère modification des actions proposées au niveau de la page 34 du document (7.1.5) :

- ✓ en lieu et place de “refuser les offres d'aides”, mentionner : “veiller à ce que les offres d'aide soient conformes aux principes définis pour la coordination de l'aide dans le pays” ;
- ✓ en lieu et place de “instaurer une table ronde”, mentionner : “instaurer ou renforcer les cadres de concertation périodique au niveau national entre l'Etat et les partenaires au développement”.

En plus de ces amendements, le groupe de travail a formulé les recommandations complémentaires suivantes :

- ✓ assurer une mise en œuvre diligente des résultats des études relatives à la coordination de l'aide publique au développement ;
- ✓ mettre à la disposition de chaque DREP les documents d'orientation stratégique et les plans d'action transversaux et sectoriels ;
- ✓ instaurer une discipline au sein des institutions publiques par le respect strict des dispositions du régime financier de l'Etat qui confèrent des compétences exclusives en matière de signature des conventions de financement au Ministre chargé des finances.

1.2 Rapport du groupe de travail n° 2 sur l'efficacité et la transparence dans la conception et l'opérationnalisation des actions

Le groupe de travail présidé par Mme BAGAGNAN Rufine, DEP du Ministre des Transports et du Tourisme avait pour rapporteurs M. SAWADOGO Saidou de la DEP du Ministère de l'Intégration Régionale et Mme DIALLO Annatou de la Green Cross Burkina Faso.

Le groupe était chargé de réfléchir sur le thème portant sur l'efficacité et la transparence dans la conception et l'opérationnalisation des actions, avec comme sous-thèmes :

- ✓ l'amélioration du fonctionnement des DEP, de l'administration publique et des organisations de la société civile ;
- ✓ l'amélioration de l'implication de la société civile, du privé dans l'élaboration et le suivi des cadres d'orientation stratégique ;
- ✓ le renforcement des capacités de l'expertise nationale.

1 Amélioration du fonctionnement des DEP, de l'Administration publique et des organisations de la société civile

Le groupe estime qu'il convient de relativiser certaines appréciations portées sur les DEP. Dans ce cadre, le paragraphe 3 de la page 14 du document doit être reformulé comme suit : "certaines DEP sont plus intéressées à leurs activités de passation de marchés qu'à leur fonction de planification et de suivi et de mise en synergie avec d'autres départements ministériels".

Le groupe suggère que l'état des lieux prenne en compte la situation actuelle des DEP qui se caractérise par :

- ✓ l'insuffisance des ressources humaines et matérielles qui leurs sont allouées ;
- ✓ l'accroissement considérable des sollicitations dont elles font l'objet de la part de certains Ministères (MEF, MFPDI) et d'autres structures ;
- ✓ la remise en cause progressive des prérogatives conférées aux DEP en matière de planification, d'appui technique et d'étude ;
- ✓ la dévalorisation du statut DEP.

Le groupe insiste sur le fait que le CCOF n'est pas une structure faîtière qui fédère toutes les organisations paysannes. Par conséquent, la proposition de partenariat mentionnée au paragraphe 3.2.2 du document doit être élargie aux autres organisations paysannes non membres du CCOF.

La référence aux audits externes qui figure au paragraphe 6.2.3 doit être supprimée puisqu'il s'agit là d'une pratique courante.

Le groupe propose des modifications dans la formulation de certaines recommandations. Ainsi, en lieu et place de "mettre en place un dispositif d'évaluation systématique", mentionner "rendre opérationnel le dispositif d'évaluation systématique des équipes de travail et appliquer les sanctions qui s'imposent en rapport avec les résultats obtenus".

Dans la perspective d'une amélioration du fonctionnement des DEP, le groupe recommande :

- ✓ la revalorisation du statut des DEP ;
- ✓ le renforcement des ressources humaines et des moyens matériels mis à la disposition des DEP ;
- ✓ la mise en place de mécanismes permettant de garantir l'effectivité de la prise en charge de la fonction de planification.

Le groupe suggère d'améliorer la présentation du tableau des lignes directrices afin de favoriser la concordance des différentes composantes du tableau et de prévoir une colonne supplémentaire consacrée à l'identification des institutions devant prendre en charge la mise en œuvre des actions prévues.

2 Amélioration de l'implication de la société civile, du privé dans l'élaboration et le suivi des cadres d'orientation stratégique

Le groupe de travail suggère que l'analyse des modalités d'implication des acteurs de la société civile prenne en compte également les opérateurs du secteur privé.

Le groupe propose de reformuler les recommandations contenues dans le paragraphe 6.2.4 en tenant compte du fait qu'elles interpellent directement les acteurs de la société civile.

Les recommandations visant à promouvoir des principes de gestion transparente (paragraphe 6.1.3) doivent être raisonnées en tenant compte de l'existence d'un plan national pour la bonne gouvernance qui comporte plusieurs dispositions approuvées par l'ensemble des acteurs.

Le groupe de travail exhorte l'administration à améliorer la représentativité des acteurs de la société civile dans les structures de coordination des cadres de planification. Dans le même ordre d'idées, il recommande l'établissement de mécanismes qui confèrent aux ONG le statut d'opérateurs dans la mise en œuvre des programmes.

1.3 Rapport du groupe de travail n° 3 sur le suivi-évaluation et les modalités de poursuite du processus

Ce groupe de travail, présidé par Mme SANOGO Ernestine de RECIF/ONG comprenait treize participants qui ont désigné parmi eux deux rapporteurs : Mme SAWADOGO Aminata de l'AFEB et M. ZONGO Paul de la DEP du Ministère des ressources animales. Il convient de signaler que le groupe de travail a bénéficié de l'appui de deux membres du bureau d'études GREFCO, à savoir M. THIEBA Daniel et M. KOUDOUGOU Benoît.

Le groupe a articulé sa réflexion autour de la problématique du suivi-évaluation et de la poursuite du processus, en accordant une attention particulière aux deux sous-thèmes suivants :

- ✓ suivi-évaluation de la SNDD ;
- ✓ modalités de poursuite du processus.

Après des débats approfondis qui ont permis d'assurer une mise à niveau des participants et de clarifier de nombreux points dont certains avaient été déjà évoqués en plénière, le groupe a adopté une méthodologie de travail consistant à suivre le plan du document. Cette option méthodologique a permis à la commission d'apprécier la pertinence des recommandations formulées et d'apporter quelques amendements.

Elle a également permis au groupe de travail d'élaborer des propositions pour la suite du processus (modalités d'opérationnalisation des lignes directrices, calendrier de travail et financement des activités à entreprendre).

1 Suivi-évaluation des processus

Le groupe estime que les propositions faites dans le cadre du suivi-évaluation du processus sont globalement pertinentes. Toutefois, il semble important d'apporter des précisions sur certains points. Ces précisions concernent :

- ✓ la nécessité de diffuser de façon systématique les résultats des audits ;
- ✓ l'obligation pour l'Etat et la société civile d'assumer pleinement la part de responsabilité qui leur incombe dans l'application des lignes directrices de la SNDD ;
- ✓ la nécessité d'établir une grille d'indicateurs à plusieurs niveaux prenant en compte les dispositifs mis en place au niveau des différents cadres d'orientation stratégique ;
- ✓ l'exigence de mettre en place des mécanismes permettant de garantir la prise en compte de la problématique du genre dans toutes les politiques transversales et sectorielles.

Le groupe a procédé à une reformulation de certaines propositions contenues dans le document (chapitre 6.3.4 portant sur le suivi-évaluation des processus) :

- ✓ en lieu et place de "assurer une large diffusion des résultats des audits", mentionner "rendre obligatoire une large diffusion des résultats des audits et des évaluations des processus, en particulier en direction des acteurs de la société civile" ;
- ✓ en lieu et place de "s'appuyer sur des équipes techniques choisies d'accord partie", mentionner "s'appuyer sur des équipes techniques choisies d'accord partie par les partenaires au développement et la partie nationale pour procéder aux évaluations destinées à mesurer le niveau d'implication des engagements souscrits par l'Etat, les agences de coopération et la société civile dans le cadre de la SNDD.

2 Proposition de lignes directrices de la SNDD

Tenant compte des progrès accomplis dans la conduite du processus de la SNDD, l'atelier recommande de :

- ✓ transformer le Comité de pilotage du processus d'élaboration de la SNDD en Comité national opérationnel de suivi de la mise en œuvre de la SNDD ;
- ✓ renforcer la légitimité dudit Comité par la mise en place d'un mécanisme de concertation entre la DGEP, le CONAGESE et la société civile pour la désignation des différents membres devant siéger en son sein, l'élaboration des statuts, du plan de travail et du budget ;
- ✓ renforcer l'autorité du Comité national opérationnel et lui conférer un réel pouvoir de décision afin qu'il puisse veiller à la prise en compte des orientations et des lignes directrices définies.

Le groupe de travail propose de supprimer la suggestion relative à l'implication d'experts sous-régionaux dans les cabinets/bureaux d'études chargés des audits (7.1.3) dans la mesure où une telle recommandation est déjà mentionnée dans le rapport.

De même, le groupe préconise la suppression de la proposition consistant à exiger une contribution des organisations de la société civile à la prise en charge des coûts de leur implication dans les processus. Il recommande de prévoir la tenue d'une réunion regroupant les organisations de la société civile pour réfléchir sur la possibilité de leur participation à la prise en charge des coûts de leur implication dans les processus.

Le groupe a introduit de légères modifications dans la présentation du tableau pour en améliorer la cohérence d'ensemble.

3 Suite du processus

Dans la perspective de l'opérationnalisation de la SNDD le groupe de travail a défini un certain nombre d'éléments essentiels à prendre en compte dans le plan de travail proposé pour la période à venir. Ces éléments portent principalement sur :

- ✓ l'élaboration d'indicateurs de suivi ;
- ✓ l'établissement d'une base de données centrées sur le processus de mise en œuvre la SNDD (système d'information sur le développement) ;
- ✓ l'organisation d'une rencontre d'échanges sur le dispositif de financement du processus de mise en œuvre de la SNDD.

Tableau d'opérationnalisation de la suite du processus

	Résultats	Actions	Responsabilités	Calendrier	Modalités de mise en œuvre
	Les actes de l'atelier sont finalisés et diffusés	Finaliser les actes de l'atelier Diffuser et restituer les documents SNDD	. CONAGESE DGEP	30 Janv.. 2001 Fév 2001 à Mai	Prendre en compte les amendements de l'atelier Organisation d'ateliers régionaux
7.1.4	Le CSLP est réajusté Les modalités de mise en cohérence des cadres d'orientation sont définies	Diffuser et restituer le CSLP Réajuster le CSLP Formuler les propositions de mise en cohérence des cadres d'orientation	Cellule de suivi du CSLP avec l'apport du CP C.P/SNDD & C.P des autres processus	Mars – Décembre 2001	Mandater un opérateur Validation par un forum Prendre en compte les questions transversales, telle que l'approche genre
7.1.5	Des propositions d'harmonisation et d'articulation des dispositifs de coordination sont harmonisées et articulées	Elaborer des propositions d'harmonisation et d'articulation des dispositifs de coordination	CP en relation avec les dispositifs de coordination existants	Mars – Décembre 2001	Mandater un opérateur Concertation avec les partenaires au développement Validation par un forum
7.1.6	Un dispositif de mise en œuvre de la SNDD est proposé (statut, composition, rattachement , mandat) Le document de programme de la SNDD est disponible	Proposer un dispositif de mise en œuvre et de suivi de la SNDD Elaborer un mécanisme de suivi de la SNDD (indicateurs et dispositif) Définir les moyens financiers pour sa mise en œuvre	C.P. C.P CP CP.	Mars – Décembre 2001	Mandater un opérateur Concertation avec les partenaires au développement, les autres départements ministériels et le Premier ministre Un forum par la société civile pour valider Se référer à : Résultats 7.1.4, 7.1.5, 7.1.6, 7.4.1 Doc sur les lignes directrices
7.4.1	Un Dispositif institutionnel de renforcement des capacités de la société civile est conçu	Elaborer un dispositif institutionnel	Partenaires au développement, société civile, C.P.	Octobre- Décembre 2001	Mandater un opérateur Organiser une concertation avec les partenaires au développement

ANNEXE 2 : DISCOURS

1. Discours de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances a l'ouverture de l'atelier national de validation du rapport d'analyse et des lignes directrices pour la stratégie nationale de développement durable (SNDD)

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement

- Excellences, Messieurs les Ambassadeurs
- Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de Services
- Chers Participants.

Je voudrais tout d'abord, au nom de Monsieur le Ministre de l'Environnement et de l'Eau, et à mon nom personnel, vous souhaiter, en ce début de l'année 2001, nos vœux de santé et de succès dans l'exécution de vos programmes respectifs.

Nous voudrions saisir cette occasion pour rendre un hommage aux efforts personnels que chacun de vous, individuellement ou collectivement, ne cessez de déployer dans la définition et la mise en œuvre des stratégies et politiques de développement de notre pays.

Qu'il nous soit également permis de traduire toute notre gratitude et nos sincères encouragements aux membres du Comité de Pilotage ici présents, pour les efforts louables qu'ils ont consentis lors de la conduite de ce processus, certes passionnant, mais combien complexe.

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez déjà, le 21^{ème} siècle a vu naître une vision nouvelle du devenir des nations, un concept nouveau qui intègre le facteur environnement dans tout processus de développement qui se veut Durable.

En effet, c'est à Rio de Janeiro, à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement tenue en 1992, que la communauté Internationale, pour la première fois, a mis en exergue les interrelations étroites entre l'Environnement et le développement. C'est ainsi que naquit la notion de DEVELOPPEMENT DURABLE, dont le principe de base est de "répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs".

Honorables invités, Mesdames et Messieurs les Participants,

Au delà des considérations Internationales, l'analyse de la situation Nationale montre que les progrès économiques, technologiques et scientifiques accomplis au cours des dernières décennies, ainsi que l'accroissement démographique sans précédent, enregistrés au cours de la même période, ont été réalisés au prix d'un lourd tribut prélevé sur notre environnement dont la dégradation, comme l'atteste les résultats de la présente campagne agricole, a atteint un seuil critique.

A l'inverse, il est aujourd'hui plus que jamais claire, que la dégradation des systèmes naturels qui résulte d'une consommation excessive et de l'abus des ressources naturelles, conduit à l'effondrement des structures économiques, sociales et politiques mises en place aux prix d'énormes sacrifices consentis par nos populations.

C'est dans ce contexte que notre pays, avec le concours de l'OCDE et de l'ONG Internationale "Conseil de la Terre" s'est engagé dans un processus participatif de conception de lignes Directrices pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Durable. Ces lignes Directrices, dont l'objectif principal est de promouvoir la prise en compte par les différents acteurs sociaux et économiques de la variante environnementale dans les politiques et stratégies de développement de notre pays, visent à concevoir et à instituer un mécanisme

efficace d'intégration et d'harmonisation des différents cadres de planification sectorielle, de manière à créer des synergies et des complémentarités au niveau Institutionnel et de terrain.

En effet, conscient de l'ampleur de la pauvreté, notre pays, en collaboration avec ses principaux partenaires aux développements, a mis en place depuis plusieurs années, des programmes de développement socio-économique comprenant entre autres des grands programmes d'emplois, de développement rural, d'amélioration de l'accès aux services de base, de création de systèmes d'assistance pour les groupes les plus vulnérables. A titre d'illustration et sans être exhaustif on peut retenir :

- le plan décennal de développement de l'éducation de base;
- le Plan d'Action pour la promotion de la femme;
- la lettre de politique de développement rural décentralisé;
- le Programme d'Action National de lutte contre la Désertification;
- le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

L'examen d'ensemble de ces différents cadres d'orientation stratégique et sectorielle laisse cependant entrevoir un certain nombre d'écueils en terme d'incohérence qu'il faut dès maintenant se préparer à affronter et tenter de lever sur la durée.

C'est dire, Mesdames et Messieurs, toute l'importance de vos présentes assises qui ne sauraient être une formalité pour sacrifier à la mode du moment.

Elles ont pour but de vous permettre de poser ici, les bases de la concertation, de l'harmonisation, de la coordination et de la participation, toute chose indispensable au succès de cette entreprise de longue haleine que constitue le Développement Durable.

En effet, après l'atelier national d'information sur le processus, après l'Etat des lieux des cadres d'orientation stratégique et sectorielle, après le dialogue mené avec les différents groupes d'acteurs, qui ont précédé et préparé le présent atelier, il s'agit maintenant, sur la base de l'examen des résultats de ces différentes rencontres, de déterminer les grandes orientations et de définir les axes prioritaires pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Durable.

L'atelier devra également affiner les propositions contenues dans le document sur "l'Etat des lieux des cadres d'orientation stratégiques", en vu de proposer des orientations pour le futur travail du comité de pilotage. A ce sujet, je voudrais en particulier attirer votre attention sur la pertinente proposition qui consiste à faire du cadre stratégique de lutte contre la Pauvreté révisée, la charpente de notre future Stratégie Nationale de Développement Durable.

J'ose espérer que la Stratégie Nationale de Développement Durable, une fois élaborée, sur la base des conclusions de vos travaux, avec l'éclairage des résultats du dialogue, reflétera mieux les préoccupations des différentes catégories d'acteurs que vous représentez ici.

Vous y reconnaîtrez, et en vous appropriant les lignes Directives que vous aurez contribué à arrêter, vous mettrez un point d'honneur à les appliquer parce que sachant pourquoi vous les appliquer et quels objectifs vous cherchez à atteindre.

Du reste, c'est à ce prix que nous réussirons à nous défaire des habitudes acquises et que nous agirons dans le sens d'un développement humain véritablement Durable.

Mesdames et Messieurs les participants,

Vous devez garder constamment à l'esprit que dans un monde aujourd'hui en quête de nouveaux repères pour son équilibre, c'est d'abord et avant tout par notre détermination à nous forger un tableau de bord cohérent de Développement, que nous susciteront l'élan de solidarité nécessaire à l'établissement d'un partenariat avec les autres peuples.

A cet égard, je voudrais saluer ici nos partenaires de coopération, qui par leur appui multiforme, soutiennent déjà les efforts de notre pays dans le processus combien difficile de mise en cohérence de nos différentes Stratégies de Développement. Mes remerciements vont particulièrement à l'OCDE et au Conseil de la Terre qui ont facilité la tenue du présent atelier.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert l'atelier National de validation du rapport d'analyse et des lignes Directrices pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Durable.

Je vous remercie.

2. Mots introductifs du président du comité de pilotage du processus SNDD

- Monsieur le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé des finances et du budget, représentant le Ministre de l'économie et des finances ;
- Monsieur le Ministre de l'environnement et de l'eau ;
- Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;
- Mesdames et messieurs les représentants de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- Mesdames et messieurs.

Je voudrais au nom du Comité interministériel de pilotage du processus de réflexion sur la Stratégie nationale de développement durable (SNDD), vous souhaiter la bienvenue à cet atelier de validation et que l'année 2001 que nous entamons soit pour vous une année de santé et de réussite.

Mesdames et Messieurs,

La problématique de la durabilité du développement telle qu'elle se pose aujourd'hui fait suite aux mouvements de remise en cause des stratégies de développement tournées rien que sur la croissance et qui ont caractérisé la fin du siècle qui s'est achevé.

La conférence de Rio en 1992 consacrée à l'environnement a constitué une forte interpellation des dirigeants, des décideurs et faiseurs de politique de développement sur la nécessité de la reconstitution des ressources nécessaires à la production, sur la nécessité de gérer rationnellement ces ressources afin de réserver un potentiel suffisant pour les générations futures. C'est cela qui assurera la durabilité du processus de développement.

La conférence de Rio a donc recommandé aux différents Etats d'élaborer d'ici l'horizon 2002 la stratégie nationale de développement durable.

En application de cette recommandation, le gouvernement a décidé lors du Conseil du 14 juin 2000 d'initier le processus devant comporter trois (3) principales étapes :

- 1) **Une étape informationnelle** qui s'est traduite par l'organisation d'un atelier d'information tenu les 21 et 22 septembre 2000 à Ouagadougou et ayant regroupé tous les acteurs ;
- 2) **Une étape de dialogue** avec les acteurs (administration, secteur privé, partenaires du développement et société civile) qui a couvert la période d'octobre à décembre 2000 ;
- 3) **Une étape de consensus et de validation du rapport d'analyse sur l'état des lieux** et des propositions de lignes directrices de la SNDD, matérialisée par la tenue du présent atelier.

Pour la conduite du processus, il a été institué un comité interministériel de pilotage ouvert aux acteurs autres que l'administration. Ce comité a été présidé par le Ministère de

l'économie et des finances par l'entremise du Directeur général de l'économie et de la planification. Je voudrais ici saisir cette opportunité pour remercier les membres dudit comité pour leur disponibilité et surtout les féliciter pour la franchise qui a toujours caractérisé nos débats.

Le comité pour réussir ses missions, s'est attaché les services d'un Cabinet privé le Groupe de recherche de formation et de conseil (GREFCO) dont je salue ici le professionnalisme.

Mesdames et messieurs,

Au cours des travaux, le comité de pilotage ainsi que le Cabinet GREFCO ont été habités par les préoccupations suivantes :

- **La convergence des cadres :** les chevauchements des différents cadres d'envergure nationale sont source de confusion et accentuent les pressions exercées sur des ressources humaines et financières limitées. Ces cadres comportent de plus en plus de points communs, mais une plus grande convergence est nécessaire pour que le pays puisse se doter d'une politique nationale cohérente.
- **L'intégration pauvreté-environnement :** les cadres d'envergure nationale doivent tenir compte de l'environnement en tant qu'élément déterminant de la pauvreté. Les organisations dont le travail est axé sur l'environnement et les ressources naturelles doivent participer à la formulation des Stratégies de lutte contre la pauvreté et déterminer comment l'intégration des enjeux environnementaux peut contribuer à l'élimination de la pauvreté.
- **La valorisation des cadres existants :** l'"étiquette" accolée à la stratégie adoptée importe peu. Ce qui est important est d'utiliser la planification stratégique pour aider le pays à progresser vers un développement plus durable. Les stratégies de lutte contre la pauvreté que le pays s'est approprié, offrent des possibilités nouvelles considérables. Si les cadres d'envergure nationale correspondent bien aux principes définis et intègrent les préoccupations environnementales, ils constitueront une stratégie effective de développement durable pour la réalisation de l'objet international. Des mesures doivent être prises à cette fin.

Ces préoccupations sont certainement les vôtres aussi, c'est pourquoi nous attendons beaucoup de vos contributions au cours de cet atelier.

Je souhaite pleins succès à vos travaux.

Je vous remercie

3. Discours de clôture de l'atelier national de validation du rapport d'analyse et des lignes directrices de la Stratégie Nationale de Développement Durable

Mesdames et Messieurs les participants ;

Après deux longues journées de travail intense, vous venez de partager avec nous, les conclusions de vos réflexions sur le rapport d'analyse des cadres d'orientation stratégique de planification et les lignes directrices pour l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Durable de notre pays

L'audition du rapport de synthèse à laquelle nous venons de procéder confirme la justesse de la décision de notre Gouvernement à participer à ce processus préconisé par l'Agenda 21 ou le Plan Mondial d'Actions pour le 21^{ème} siècle adopté à Rio de Janeiro en 1992.

En effet, vous avez, au cours des débats forts argumentés :

- procédé sans complaisance à l'examen de l'état des lieux et à l'analyse du rapport présenté en conséquence ;
- abordé les questions liées à la cohérence entre les cadres d'orientation stratégique, à l'efficacité et la transparence dans la conception et l'opérationnalisation des actions et au suivi évaluation ;
- dégagé des lignes directrices pour l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Durable ;
- et adopté un plan d'action pour la suite du processus dans notre pays.

Vos travaux ont largement répondu au souci qui était d'offrir une tribune par excellence, de l'expression démocratique à toutes les catégories d'acteurs pour synthétiser leurs préoccupations, confronter leurs opinions et dégager des orientations consensuelles pour le développement de notre pays.

La forme de coordination et les modalités de mise en œuvre que vous venez de proposer démontrent que c'est bien en conjuguant nos efforts et en assurant une plus grande synergie dans nos actions que nous parviendrons à réaliser avec plus d'impact les objectifs de réduction de la pauvreté et partant du développement humain durable; a cet égard, je voudrais particulièrement féliciter la société civile qui, s'est illustrée par l'intérêt particulier qu'elle porte au développement durable de notre pays, mais surtout par son engagement en tant qu'acteur à part entière dans le cadre des processus de définition des orientations stratégiques de développement de notre pays;

D'ores et déjà, je puis vous rassurer que les conclusions auxquelles vous êtes parvenues feront l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement aussi bien sur le plan de la finalisation du processus que sur le plan de la planification du développement dans notre pays.

Au plan international, nous espérons que les conclusions et les recommandations formulées serviront d'exemples pour réévaluer la politique de coopération de l'OCDE lors de sa session d'automne 2001 des Ministres chargés de la coopération des principaux pays donateurs d'une part et d'éléments pour renforcer l'assistance technique que le Conseil de la Terre apporte aux Comités Nationaux de Développement Durable (CNDD) des pays en développement d'autre part.

En outre, elles seront exploitées par le Burkina Faso dans le cadre des préparatifs de l'examen et de l'évaluation des progrès accomplis en 10 ans dans la mise en œuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Au regard de ces enjeux et de la pertinence de vos conclusions, il est de mon devoir d'exprimer à l'ensemble des participants mes sincères félicitations pour la qualité de leur contribution aux présentes réflexions.

Sur ce, je déclare clos les travaux de l'atelier d'information sur le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Durable.

Je vous remercie.

ANNEXE 3 : TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ATELIER

1 Contexte et justification

Le Burkina Faso est engagé dans un processus pilote d'élaboration de lignes directrices d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD) aux côtés de 5 autres pays en voie de développement¹. Cette initiative qui constitue l'une des principales recommandations du " Sommet de la Planète Terre " tenu à Rio en 1992 a été réaffirmée lors de la session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies en août 1997.

Au plan international, le Burkina Faso à l'instar des autres pays concernés est accompagné dans ce processus par l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) ainsi que par une ONG internationale le " Conseil de la Terre " basé au Costa Rica.

Au niveau national, le Gouvernement a indiqué clairement le soutien qu'il apporte à ce processus lors du Conseil des Ministres du 14 juin 2000 qui a d'ailleurs retenu le principe de l'organisation d'un atelier national d'information réunissant les différentes catégories d'acteurs. A la suite de ce premier atelier, il était prévu que le processus se déroule en deux grandes étapes à travers un processus de dialogue et la tenue d'un atelier national de validation de l'état des lieux des cadres de planification au Burkina Faso et des lignes directrices d'une SNDD.

2. Objectifs poursuivis par l'atelier

L'objectif général poursuivi à travers cet atelier national de validation est de garantir une large base sociale au processus d'élaboration des lignes directrices d'une SNDD. De façon spécifique, l'atelier vise à :

- faire partager et permettre une appropriation par les participants des principaux résultats du dialogue en tant que phase de consultation participative sur le processus SNDD;
- recueillir les commentaires et suggestions en vue d'approfondir les propositions de lignes directrices pour l'élaboration d'une SNDD.

3. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus du déroulement de l'atelier sont :

- les différentes catégories d'acteurs disposent d'informations précises sur les résultats du dialogue et se les approprient;
- des suggestions et commentaires pertinents sont recueillis pour approfondir les propositions de lignes directrices pour l'élaboration d'une SNDD.
- Un consensus est trouvé sur les lignes directrices de la SNDD

¹ Les 5 pays en plus du Burkina sont : Costa Rica, Mexique, République dominicaine, Ouganda et Philippines.

4. Méthodologie

La méthodologie pour la conduite de l'atelier comporte plusieurs séquences qui sont :

- des exposés introductifs suivis de questions d'information et/ou de commentaires sur les contributions au dialogue des différents groupes d'acteurs;
- des travaux de groupes réunissant différentes catégories d'acteurs avec des termes de référence spécifiques (État, Société civile et Partenaires au développement); trois groupes de travail (mixtes) seront formés à cet effet;
- des travaux en plénière servant de cadre de restitution des principales conclusions des travaux de groupes.

Les termes de références spécifiques pour les groupes de travail sont focalisés sur les points suivants :

- examen des propositions de lignes directrices pour l'élaboration d'une SNDD;
- discussion et formulation d'éléments d'enrichissement des lignes directrices et de la stratégie de mise en œuvre des propositions d'actions.
- formulation de propositions pour la suite du travail

5. Lieu et durée de l'atelier

L'atelier se déroulera à Ouagadougou les 22 et 23 Janvier 2001 dans les locaux de la CGP (Caisse Générale de Péréquation).

6. Programme de l'atelier

Journée du 22 Janvier

9 h - 9 h 30

Ouverture

9 h 30 – 9 h 45: Pause café

9 h 45 – 12 h 30

- Présentation du document de synthèse
- Questions d'informations et commentaires

12 h 30 - 13 h

Constitution des groupes de travail

13 h – 14 h 30

Déjeuner en commun

14 h 30- 16 h 30

Travaux de groupes

16 h 30 - 17 h

Pause café

17 h - 19 h

- Poursuite des travaux de groupes

Journée du 23 Janvier 2001

8 h - 10 h 30

- Suite et fin des travaux de groupe (y compris la finalisation et l'adoption des rapports)

10 h 30 – 10 h 45: Pause café

10 h 45 – 13 h

- Présentation des travaux en plénière et débats
- Adoption des rapports de groupes en plénière

13 h – 14 h – 30: Déjeuner en commun

17 h-18 h

- Adoption du rapport de synthèse et des recommandations

18 h : Clôture suivi d'un cocktail

7. Public-cible

L'atelier va regrouper une soixantaine de participants représentant les différentes catégories d'acteurs (institutions publiques, ONG et associations, Syndicats, Organisations socio-professionnelles et Partenaires au développement) répartis comme suit :

- Institutions publiques (33 personnes);
- ONG (7 personnes);
- Associations (5 personnes);
- Syndicats (2 personnes);
- Organisations socio-professionnelles (4 personnes);
- Partenaires au développement (7 personnes).

GREFCO (4 personnes)

Total Participants : 62

Institutions publiques

- 1 représentant DEP des départements ministériels (20)
- 1 représentant des différents cadres de planification (13)

ONG

- COPOD
- SPONG
- RECIFE/ONG
- COA/FEB
- CCOS
- BLONGA

Associations

- Associations des Parents d'élèves
- MBDHP
- Ligue des consommateurs du Burkina Faso
- Associations des maires du Burkina Faso
- Association des femmes élues

Syndicats

- CGTB
- CNTB

Organisations socio-professionnelles

- CCOF
- GPI
- CBC
- ONAC

Partenaires au développement

- PNUD
- Banque Mondiale
- Union Européenne
- Ambassade des Pays Bas
- Ambassade du Canada
- Ambassade du Danemark
- Ambassade de France

8. Documentation disponible

- État des lieux des cadres de planification et propositions de lignes directrices pour l'élaboration d'une SNDD
- Contribution des groupes d'acteurs au dialogue
- Compte rendu de l'atelier d'information des 21 et 22 Septembre 2000

ANNEXE 4 : LISTE DES PARTICIPANTS

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Institutions
1	NIKIEMA Jean Baptiste	DEP/ M. Infrastructures, Habitat, Urbanisme
2	BAGAGNAN Rufine	DEP/ M. Transports, Tourisme
3	OUEDRAOGO Albert	DEP/ M. Agriculture
4	DIALLO Anatou	Green Cross Burkina
5	KABORE Jean Pascal	UGO/ PNGT/ M. Agriculture
6	SAWADOGO Ignace	DEP/ M. Information
7	SAWADOGO Baba Blaise A.	CND/ Premier Ministère
8	SAWADOGO Salifou	Comité de Pilotage des ONG de lutte contre la Désertification (COPOD)
9	SAWADOGO Saïdou	DEP/ M. Intégration
10	DIANE Aboubacar	SP/CONASUR/ M. Action Sociale, Solidarité Nationale
11	OUEDRAOGO T. François	Secrétariat Permanent des ONG (SPONG)
12	OUEDRAOGO/ OUEDRAOGO Hadissa	COAFEB
13	OUEDRAOGO S. Florent	AVD/ B. LONGA
14	COULIBALY Sambou	SP/CONAGESE/ M. Environnement, Eau
15	OUEDRAOGO Delphine	Point focal CCD, SP/CONAGESE/ M. Environnement et Eau
16	KAGAMBEGA H. Emmanuel	DEP/ M. Arts, Culture
17	KABORE Goamwaoga	SP/PAN- Enfance/ M. Action Sociale, Solidarité Nationale
18	OUEDRAOGO Kimsé	DGEF/DFVAF/ M. Environnement, Eau
19	OUEDRAOGO Mariam	DEP/ M. Mines, Carrières, Energie
20	PODA Etienne	SPONG/OCADES
21	DAKAR Djiri	SP/CONAGESE/ M. Environnement, Eau

22	DEMBELE/KABORE Bibiane	Cadre de Concertation des Organisations Faitières (CCOF)
23	SALEMBERE Thérèse	DGCOOP/ M. Economie, Finances
24	ILBOUDO K. Ernest	Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)
25	SOMZO/SANGARE Maïmouna	STC/PDES/ M. Economie, Finances
26	KONATE Aly	Ligue des Consommateurs du Burkina (LCB)
27	SAGNON Amadou	DEP/ M. Emploi, Travail, Sécurité Sociale
28	YAMEOGO Victor	Point focal Protocole Montréal, DGPE/ M. Environnement et Eau
29	YAMEOGO Louis Marie	SP/CONAPO/ M. Economie, Finances
30	MILLOGO Oumar	DEP/ M. Action Sociale, Solidarité Nationale
31	KABORE M. Sylvain	DEP/ M. Jeunesse, Sports
32	SAWADOGO/ KOANDA Aminata	Association des Femmes Elues (AFEB)
33	YONABA Hamidou	DEP/ M. Environnement, Eau
34	ZONGO Paul	DEP/ M. Ressources Animales
35	KAMBIRE Jean Martin	CC/PASA/ M. Agriculture
36	DABIRE Bonoudaba	DGEP/ M. Economie, Finances
37	DJIBO Karfala	DEP/ M. Fonction Publique, Développement Institutionnel
38	THIOMBIANO Lamourdia	CNRST/ M. Enseignements Secondaire, Supérieur, Recherche Scientifique
39	OUATTARA Abdramane	UNOPABO/ Comité Inter-Artisans
40	TOU Seydou	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat (CCIA)
41	Hien Augustin Blaise	Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina (CNTB)
42	SAWADOGO Y. Lassané	DAEP/ Premier Ministère
43	ZERBO Doro Pierre	COPOD
44	TRAORE Babou Irène	DEP/ M. Economie, Finances

46	KAMBIRE Péougniné Alexis	DEP/ M. Justice, Promotion des Droits de l'Homme
47	KABORE Marguerite	SP/CONAGESE/ M. Environnement, Eau
48	KORABIE Ouépia Dieudonné	DEP/ M. Administration Territoriale, Décentralisation
49	SOME T. Romaric	DEP/ M. Santé
50	COULIBALY Oula	DAPF/ M. Ressources Animales
51	LOMPO Jamano	SP/CONASUR/ M. Action Sociale, Solidarité Nationale
52	KAFANDO Victor	DEP/ M. Justice, Promotion des Droits de l'Homme
53	TIEMTORE Ousmane	Groupe des Professionnels Industriels (GPI)
54	BANCE Soumaïla	Point focal Convention Diversité Biologique/ M. Environnement, Eau
55	HONADIA Mamadou	Point focal Convention Changements climatiques
56	WAONGO Alassane	DEP/ M. Arts, Culture
57	SANOOGO Ernestine	RECIF/ONG
58	TOE Denis	Groupe de Recherches, Formations et Conseils (GREFCO)
59	MUSSABIMANA Jean Marie	GREFCO
60	PARE Lancina	GREFCO
61	KOUDOUGOU Benoît	GREFCO
62	OUEDRAOGO B. Sylvestre	PNUD
63	SLAA Trinette	Ambassade des Pays Bas
64	THIEBA Daniel	GREFCO
65	TOURE Oussouby	GREFCO